

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°031-2025

Bis

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société « SATO Giberville » afin de pouvoir réaliser une modification de branchement électrique à hauteur du numéro 17 rue Jean PERRIN 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Mercredi 02 Avril 2025 (pendant 23 jours calendaires) le stationnement sera interdit et la chaussée rétrécie à hauteur du numéro 17 rue Jean PERRIN 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

La réfection définitive des tranchées sera au moins conforme à l'existant après cette intervention.

ARTICLE II : La Société « SATO » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
- La Police Municipale,**
- Les Services Techniques,**
- La Société « SATO »,**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Samedi 08 Mars 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

